



## Déclaration CFDT sur le projet 2025.

Cette initiative est considérée par la CFDT comme instructive et renoue avec une tradition du Plan de faire de la prospective.

Mais l'élément manquant est la nouvelle donnée de la crise financière et économique dans le Monde et l'Europe en particulier. Cette crise majeure ne peut pas laisser les scénarios 2025 indifférents.

Ainsi sur la production ou l'emploi de demain, les sorties de crise influenceront sur les chemins d'une nouvelle croissance ; Nous croyons qu'une nouvelle économie européenne est possible, appuyée sur le développement durable. Mais si nous sortons de la crise sans nouveau mécanisme de régulation au niveau européen et mondial, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Cette crise réhabilite le rôle de la puissance publique, mais ouvre aussi un nouveau champ pour le dialogue social ; Il faut continuer la modernisation des marchés du travail, il faut continuer à lutter contre les nouvelles inégalités, spatiales, scolaires et celles liées au contrat de travail précaire.

La gestion des ressources rares doit amener l'Europe à se doter d'instruments puissants d'intervention. Un gouvernement économique s'impose, si l'on ne veut pas que les divers dumping ne détruisent l'Europe ;

Les nouvelles technologies devront s'ouvrir au débat public, les nouveaux risques nécessiteront des protections différentes du modèle issu de 1946.

Pour la CFDT, le travail engagé doit se continuer en s'ouvrant aux acteurs européens, ONG, Syndicats...

Ce travail qui mérite homogénéisation, car les rapports sont parfois contradictoires, est utile pour notre réflexion ; Il est dommage que certains

groupes n'aient pas jugé utile d'avoir des partenaires sociaux comme parties prenantes ;

Mais cet exercice de prospective a permis de balayer de nombreux champs dont la vision à 2025 est indispensable, tant notre société est lente à bouger et à réformer ; On doit regretter néanmoins que les chemins pour arriver à tel ou tel scénario ne soit explicite. On est sur une vision dynamique de nos économies et non de statique comparative. Ainsi dans le droit du travail le passage du règlement au conventionnel, qui est aussi un règlement, ne peut se faire sans des étapes fortes en terme de dialogue social.

Mais ces chantiers doivent être libres des interrogations et ne pas servir à l'action quotidienne, sinon la pollution du travail deviendra dominante et on refusera de parler ouvertement.

La communication sur ce travail doit se situer à un bon moment, pas tant que les anticipations des agents économiques ne verront pas un espace de sortie de crise. La perception de la crise est un facteur déterminant pour une réelle appropriation des scénarios qui dessinent le futur.